

*Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR COURRIER

Montréal, le 21 octobre 2011

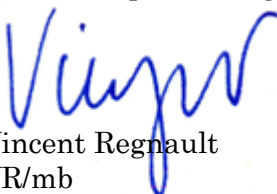
M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de modifications de certaines conventions comptables
réglementaires
Dossier Régie : R-3773-2011
Notre dossier : 312-00497**

Chère consœur,

Conformément à la décision D-2011-155 de la Régie, rendue le 4 octobre dans le dossier mentionné en rubrique, Gaz Métro souhaite informer la Régie qu'elle n'a aucun commentaire à formuler eu égard à la demande de reconnaissance du témoin expert de S.É./AQLPA.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.



Vincent Regnault
VR/mb